

Compte rendu de la séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.

Etaient présents : M. Christian TRONCHE, Mme Emily RIGAUT, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Sandra DURANT, Mme Suzanne ISELIN, M. Jean Pierre MORET, M. Richard NEDATI, M. Thomas SPEMENT, Mme Sylviane TRONCHE.

Etaient excusés : M. Yoland BELLANGER, M. Claude PRUNET

Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations du conseil :

1/ Election de deux délégués au Syndicat des collèges de la Région de Lizy sur Ourcq.

M. Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article n°5 des nouveaux statuts du Syndicat des C.E.S. et des S.E.S. de la région de Lizy-sur-Ourcq, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la Commune de Tancrou au sein du Syndicat des C.E.S. et des S.E.S. de la Région de Lizy-sur-Ourcq. Sont élues à l'unanimité : Mesdames Sylviane TRONCHE, déléguée titulaire et Emily RIGAUT, déléguée suppléante.

2/ Groupement de commandes SDESM - maintenance éclairage public 2023 — 2026

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance éclairage public 2023 – 2026.

3/ Avis sur le PLU de Mary-sur-Marne

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mary-sur-Marne (77).

4/ Avis sur l'épandage de digestats de la Sté SAS BIOGAZ du Multien

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'enquête publique en cours concernant le plan d'épandage de digestats produits par l'usine de méthanisation de la Sté SAS Biogaz du Multien.

Il précise que l'enquête publique se déroule pendant une durée de quatre semaines, du lundi 11 avril 2022 (9h30) au lundi 09 mai 2022 (17h30). Le public peut formuler ses observations soit dans un registre ouvert à cet effet en mairie de May-en-Multien, soit en adressant par courrier à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile de France située 14 rue de l'aluminium à Savigny-le-Temple (77547) ou par message électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT : ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cet épandage.

5/ Amortissement de l'article 21532 (Réseaux d'assainissement)

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les immobilisations enregistrées sur le compte 21532 doivent obligatoirement être amorties (que la commune applique la nomenclature M57 abrégée ou développée) conformément aux règles d'amortissement applicables aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir le compte 21532 (Réseaux d'assainissement) sur une année.

6/ Approbation du compte administratif 2021

Le Compte administratif est l'état réel des dépenses et recettes communales de l'année N-1, soit de 2021. Emily RIGAUT présente et commente un document graphique résumant les recettes et dépenses de l'année passée.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 889.93		313 379.79		369 269.72
Opérations exercice	277 235.16	181 600.50	213 988.17	250 254.05	491 223.33	431 854.55
Total	277 235.16	237 490.43	213 988.17	563 633.84	491 223.33	801 124.27
Résultat de clôture	39 744.73			349 645.67		309 900.94
Restes à réaliser	16 465.00				16 465.00	

Total cumulé	56 209.73			349 645.67	16 465.00	309 900.94
Résultat définitif	56 209.73			349 645.67		293 435.94

Le compte administratif ainsi présenté et les principales données financières étant rappelées en l'absence du maire, est soumis au vote et adopté à l'unanimité, sans réserve.

7/ Compte de gestion

Le compte de gestion est un document issu de la Trésorerie. Différent sur la forme du compte administratif communal, il est cependant rigoureusement conforme à ce dernier. Le compte de gestion (disponible en mairie comme tous les autres documents évoqués), est adopté à l'unanimité du conseil.

8/ Affectation du résultat

Au terme de l'année 2021, la trésorerie communale présente un excédent net de 293 435,94 €. Le maire propose de reporter cet excédent en section de fonctionnement au 1er janvier 2022. L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

9/ Décisions en matière de taux de contributions directes pour 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des bases prévisionnelles. Après étude de ce document le Conseil décide de ne pas changer les taux d'imposition communaux et de reconduire les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 23.18 %, Taxe foncière (non bâti) : 45.88 %.

10/ Budget 2022

Le budget est un document prévisionnel, il a été préparé en commission des finances.
Emily RIGAUT poursuit la présentation.

Total des dépenses de fonctionnement : 501 387,94 €

Total des recettes de fonctionnement : 501 387,94 €

Total des dépenses d'investissement : 249 464,73 €

Total des recettes d'investissement : 249 464,73 €

Dont restes à réaliser en dépenses : 16 465.00 €

Le budget proposé est adopté à l'unanimité des élus.

Questions Diverses

Changement de numérotation – (1, 1A et 1B rue du vivier et route de Rutel)

Monsieur le Maire indique que pour faciliter le repérage pour les services de secours, de la poste etc..., il convient d'identifier les adresses et de procéder à leur numérotation, notamment une remise en ordre s'avère nécessaire au niveau du 1, 1A et 1B rue du vivier. Au niveau de la route de Rutel – voie communale n°5, le 12 et le 14 sont attribués.

La proposition de M. le Maire est approuvée.

Travaux des trottoirs – grande rue à Tancrou

Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure pour les demandes de devis et de subventions pour les travaux de trottoirs – grande rue à Tancrou.

M. Jean-Pierre MORET soumet l'idée d'y inclure l'enfouissement des réseaux.

M. le Maire pense que ce projet pourrait être étudié à plus long terme en raison d'un coût éventuel très élevé.

Aire de jeux

Le conseil municipal adopte le projet présenté par Mme Emily RIGAUT et M. Thomas SPEMENT. Plusieurs devis ont été demandés. Un rendez-vous est prévu avec les services du département pour étudier l'obtention des subventions.

Eclairage de nuit

M. le Maire se propose de faire un état de la consommation en raison de l'augmentation du coût de l'énergie.

Election Présidentielle

M. le Maire demande aux élus présents leurs disponibilités au second tour de l'élection présidentielle.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 21h40